



Nostalgie? non peut-être...

Les plus âgés d'entre nous se souviendront sûrement de certains personnages plutôt truculents qui parcouraient jadis nos villages. Certains étaient redoutés, d'autres étaient plutôt sympas. Ces personnes exerçaient le métier de garde champêtre ou de cantonnier.

Leur particularité était d'exercer leur métier à pied. Ces agents se déplaçaient le long des routes, des chemins et des sentiers, ce qui leur permettait de tout voir, de tout constater, de faire ce qu'il fallait pour que les habitants vivent en sécurité, dans le respect des uns et des autres, que les voiries utilisées restent en bon état, accessibles et praticables.

Loin de nous l'idée de revenir à un temps « *que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître* », mais de nos jours il est quand même devenu très rare de voir un agent se déplacer à pied le long de nos voiries publiques, afin de constater une anomalie éventuelle à celle-ci ou le non-respect du règlement général de police, comme une haie mal taillée ou une voiture garée sur le trottoir qui gênerait le passage. Ceci expliquerait-t-il en partie pourquoi nos trottoirs ne sont pas bien entretenus, pourquoi certains trous ne sont jamais bouchés, pourquoi certaines haies ne sont pas taillées et gênent le passage ? Autrement dit, ceux qui ont remplacé le garde champêtre et le cantonnier ne sont plus en contact avec la réalité du piéton, du cycliste, du citoyen. Le « progrès » montre par ce constat une de ses limites.

Même si une innovation comme « Better Street » permet de signaler certaines déficiences sur les routes et trottoirs, toutes celles-ci ne sont pas prises en compte. Est-ce systématiquement au citoyen de devoir dénoncer ces anomalies ou les incivilités de certains ?

Peut-être pourrions-nous suggérer aux autorités communales, lorsqu'elles organisent le travail de leurs agents, de réintroduire plus de proximité entre ceux-ci et les habitants. En battant un peu plus le pavé et les trottoirs, la présence des agents communaux est un moyen de montrer l'exercice d'une autorité sur le terrain, près des citoyens, afin que l'ordre et le respect de tous puissent être mieux assurés.

Willy Calleeuw

Nouvelle soirée exceptionnelle au Dolce à La Hulpe

Lasne Nature vous invite à la projection du film « L'intelligence des arbres »

Le vendredi 12 octobre 2018 à 20 h (entrée libre pour tous)

Dolce La Hulpe, chaussée de Bruxelles, 135 à La Hulpe

voir page 2

12 octobre 2018 à 20 h
Projection du film

L'intelligence des arbres

de Julia Dordel et Guido Tölke

Entrée libre

Adresse du jour : DOLCE LA HULPE,
chaussée de Bruxelles, 135 à La Hulpe



Avec le soutien et patronat du réalisateur
"La Vie Secrète des Arbres"
PETER WOHLLEBEN
et l'écopédagogue hortensienne SUZANNE SIBARD



JUPITER-FILMS.COM



L'intelligence des arbres

Ce film documentaire fait le point des connaissances sur les perceptions des végétaux et leurs capacités à communiquer entre eux.

En effet divers laboratoires de par le monde développeraient des expériences de phyto-neurologie montrant que les plantes ont des capacités de perception et d'émission de vibrations.

Les plantes produiraient aussi des protéines et des champs électriques en réaction à divers stimuli.

De plus elles communiqueraient entre elles en émettant des phéromones dans l'air et des protéines dans leurs racines qui sont en liaison avec un réseau de mycorhizes de type neuronal, qui est non seulement un véritable internet souterrain, mais aussi un réseau d'échanges de nutriments.

De ce fait on constate que les arbres s'aideraient mutuellement et s'avertiraient d'un danger.

Ces éléments permettent de poser la question : les plantes et les arbres ont-ils une intelligence ?

Le film est réalisé en 2017 par Julia Dordel et Guido Tölke avec l'aide de Peter Wohleben et Susanne Simard.

Peter Wohleben est garde forestier, ingénieur diplômé de l'Université des Sciences appliquées à Rottenburg am Neckar, et auteur notamment du livre « La vie secrète des arbres ».

Suzanne Simard est professeure d'écologie forestière et enseigne à l'Université de la Colombie-Britannique.



Projection du film

Quand ? Le vendredi 12 octobre 2018 à 20 h

Où ? Dolce La Hulpe, chaussée de Bruxelles, 135 à 1310 La Hulpe
Entrée libre

Assemblée Générale de l'asbl Lasne Nature

Judi 29 novembre 2018 à 20 h, au Centre Sportif et Culturel de Maransart, 11 rue de Colinet

À l'ordre du jour :

1. Rapport d'activités de l'exercice 2017-2018
2. Rapport financier de l'exercice
3. Décharge aux administrateurs
4. Perspectives et budget pour l'exercice 2018-2019
5. Nomination des administrateurs pour la période 2018-2020
6. Divers

Ce texte tient lieu de convocation à l'Assemblée Générale. Seuls les membres effectifs, en ordre de cotisation, prennent part aux votes éventuels. Les membres effectifs empêchés d'assister à l'assemblée peuvent donner procuration à un autre membre effectif en règle de cotisation (deux procurations au maximum). L'Assemblée Générale est ouverte à tous.

Conférence « Au cœur de la transition écologique » du 18 mai 2018

Le sujet était interpellant.

Le public attentif était partagé sur les propositions amenées par l'orateur.

En effet, c'est au travers de son parcours personnel que Marc Lemaire nous a proposé un autre chemin, une autre approche pour appréhender notre environnement confronté à tant d'agressions en tous genres. Pourquoi ne pas introduire une dimension



spirituelle dans notre regard sur cette terre qui nous accueille ?

Pour ceux qui veulent garder un lien avec l'orateur :

Marc Lemaire
Groupe One – EcoRes – Equilibre
www.groupeone.be
www.ecores.eu
www.equilibreasbl.be
Mobile : 0477 358 993
Private: mail@marclemaire.be
be

AU SOMMAIRE

Nostalgie, non peut-être ?	1	La Nature, une urgence à tous les niveaux !	
L'intelligence des arbres	1-2		5
Assemblée Générale de Lasne Nature	2	Tout ce qu'il faut savoir pour réussir son compost	6-7
Conférence « Au cœur de la transition écologique » du 18 mai 2018	2	Été Solidaire dans notre réserve du ru	
Mobilité : avancer doucement vers des solutions ?	3	Milhoux	7
Pyrale du buis : traitement naturel et biologique	4	Les chemins et sentiers de Lasne (25)	8
La nouvelle feuille de route territoriale wallonne est adoptée !	4-5	Regardons nos Batraciens	9
		La boutique de Lasne Nature	10
		Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
		Mots croisés	11
		La nature de septembre à novembre	12

Pour nos membres qui souhaitent être informés par courriel : Nous les invitons à nous communiquer leur adresse e-mail, en envoyant un courriel à support@lasne-nature.be, en y indiquant leurs nom et adresse.

Ces informations seront utilisées exclusivement par l'asbl Lasne Nature, et ne seront d'aucune façon communiquées à d'autres.

Chacun pourra demander d'être retiré de cette liste, quand il le souhaite.

Mobilité : avancer **doucement** vers des solutions ?



Comme chaque année, la « **semaine de la mobilité** » (16 au 22 septembre) vient nous rappeler les défis de nos déplacements quotidiens et les nuisances qui y sont associées : pollution, bruit, accidents, pertes de temps...

Le « tout-à-l'automobile », loin de nous assurer confort et sérénité, est maintenant synonyme de danger et de stress.

Selon le Service Public de Wallonie (SPW) :

« *Les objectifs poursuivis pour 2030 sont de garantir à tous, et en particulier aux habitants des zones rurales, une accessibilité aux biens et services tout en réduisant drastiquement et simultanément le nombre d'accidents de la route et le nombre de km d'embouteillages et de 40 % les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur du transport.* »

Pour relever ce défi, la SPW entend développer la **multimodalité** : diminuer l'usage de la voiture au profit d'autres modes : bus, train, vélo, marche à pied...

Ce projet devra être répercuté au niveau des différentes communes et sa réussite dépendra de la qualité des alternatives proposées.

Parmi les objectifs de Lasne Nature, celui de promouvoir la mobilité douce dans notre commune reste prioritaire. Retrouver le bonheur de se déplacer confortablement à pied ou à vélo, en toute sécurité, nous paraît un élément essentiel de la qualité de vie.

Lors d'un sondage réalisé en juin 2018 par la Commune¹, les habitants de Lasne ont d'ailleurs cité comme défi prioritaire : « **rendre Lasne attrayante pour les piétons et les cyclistes** », la mobilité ayant recueilli 86 propositions et s'étant révélée la catégorie la plus mobilisatrice en voix (309 votes).

C'est donc avec le plus grand intérêt que nous accueillons les progrès déjà réalisés à Lasne, et nous tenons à les saluer !

De nouvelles pistes cyclables ont été aménagées : **route de Renipont, route de Genval, chemin de la Maison du Roi, rue de la Lasne...**

Un confortable trottoir borde maintenant la **rue du Batty** en dessous du Carré Gomand, protégeant les usagers faibles du trafic rapide à cet endroit.

Le balisage du **réseau cyclable à points nœuds**² est désormais effectif sur tout le territoire de la Commune. Il permet de trouver le meilleur itinéraire à vélo, sans risque de se perdre.

Des **coussins ralentisseurs** sont apparus

dans plusieurs voiries, incitant les automobilistes à mieux respecter la sécurité des riverains.

C e p e n d a n t , certains points noirs subsistent !

Par exemple, le **stationnement sur les trottoirs** qui met les piétons en danger est encore fréquent. Une première campagne de sensibilisation fut menée par les membres de Lasne Nature en septembre 2017. Ensuite, les autorités communales ont diffusé des petits flyers montrant un gentil bébé en poussette qui demande : « *Dis, pourquoi suis-je obligé de descendre sur la rue parce que tu t'es garé sur le trottoir ?* » Malheureusement, nous devons constater que le message est encore loin d'être entendu par tous les automobilistes.

Le **passage et le stationnement devant les écoles** constituent toujours une importante source d'insécurité et de pollution de l'air. Notons à ce sujet le fameux paradoxe : « je conduis mes enfants en voiture parce que c'est trop dangereux de les laisser marcher au milieu des voitures ! »

Le **stationnement près de la plage de Renipont** a donné lieu à une polémique : malgré l'existence d'un parking (peut-être insuffisant ?), de très nombreuses voitures garées sur le trottoir mettent en danger les piétons qui se rendent à la plage.

Pour ce qui concerne la **chaussée de Louvain**, il faudra encore attendre 2019 pour circuler confortablement à pied ou à vélo entre le chemin des Baraques et la rue du Coq, les travaux d'aménagement ayant été reportés d'une année ! Le mauvais état des trottoirs et le stationnement abusif rendent le passage des piétons très inconfortable, en particulier pour ceux qui doivent rejoindre les arrêts des bus TEC aux heures de grande circulation, comme les écoliers.

Quant à la **rue des Saules**, la parcourir à vélo reste un exercice assez périlleux !

Enfin, nous avons interrogé un spécialiste au sujet du **réseau « points nœuds »**. D'après lui, il est urgent d'améliorer les chemins repris en pointillé bleu sur la carte, certains sont inconfortables et même dangereux (par exemple, la rue al Gate). Il note également le mauvais entretien des anciennes pistes cyclables où le béton est souvent endommagé et présente des trous périlleux pour les vélos (par exemple, route de l'État entre Lasne et Maransart).



Quelques solutions « innovantes »

Partout, des experts travaillent pour améliorer la qualité de vie liée aux déplacements.

Nous avons épinglé quelques solutions qui ont le mérite de remettre en question la prédominance de la voiture et de proposer des alternatives pour se déplacer.

Des vélos électriques partagés

Cette solution a été choisie par la Commune de La Hulpe, qui va se doter d'un système de type « Villo ». L'objectif est de faciliter et promouvoir l'usage du vélo : dix stations sont prévues et quarante vélos électriques seront disponibles 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

Des proxibus TEC

Déjà appliquée à La Hulpe, Waterloo, Braine L'Alleud... cette solution permet de relier les différents quartiers grâce à des petits bus de proximité. Le système est mis en place par les TEC Brabant Wallon en collaboration avec les communes et il est le plus souvent gratuit.

Des « pédibus » pour se rendre à l'école

Les enfants rejoignent un point de rendez-vous où les attendent des accompagnateurs formés à cet exercice (parents volontaires, enseignants...). Ils reçoivent des gilets fluo et marchent ensemble vers l'école. Ce petit exercice matinal est excellent pour leur santé et leur concentration pendant les heures de cours.

Le concept de « rue partagée »



Ce concept arrivé du Québec et largement développé aux Pays Bas (Woonerf) se répand maintenant en Europe. La route est partagée par les différents utilisateurs : piétons, cyclistes ou automobilistes qui sont libres de circuler ensemble (vitesse limitée à 20 km/h). L'espace est aménagé de façon à faire naturellement respecter les déplacements des autres utilisateurs. L'objectif du « woonerf » est l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers par la priorité donnée aux piétons, sans pour autant bannir l'automobile. Cet aménagement est propice à la tenue de diverses activités sociales et récréatives.

Sécurité, confort, détente... ce que nous recherchons tous pour nos déplacements ! Autant de raisons de donner priorité, aussi souvent que possible, à la **mobilité douce** !

Denise Morissens

¹ www.enragezvous.be/index.php/27-communes/13-du-30-avril-au-6-mai-lasne

² brabantwallon.be/bw/vivre-se-divertir/mobilite/reseau-points-noeuds



PYRALE DU BUIS : traitement naturel et biologique

La pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) est un papillon parasite venu d'Asie et qui n'a aucun prédateur naturel. Présent en France et en Belgique, sa chenille vorace et envahissante s'attaque exclusivement aux buis (*Buxus sempervirens* et *Buxus rotundifolia*). Ce lépidoptère redoutable gagne du terrain depuis 2008 et est actuellement présent dans la quasi-totalité de nos régions.



L'adulte est un papillon nocturne de 35 à 40 mm d'envergure, aux ailes blanches marginées de brun dont les reflets dorés ou irisés permettent de le distinguer d'autres papillons de nuit présents dans nos régions. La femelle pond ses œufs sur la face inférieure des feuilles de buis. Les chenilles de la pyrale du buis sont vert clair ornées de stries longitudinales vert foncé, avec des points noirs; la tête est noire et luisante. Non urticantes, ces chenilles possèdent, outre leurs 3 paires de pattes, 5 paires de fausses pattes abdominales, et mesurent 35 à 40 mm au dernier stade de leur développement, juste avant la nymphose (transformation de la chenille en chrysalide).

Les vols de papillons de pyrale du buis s'observent entre juin et octobre. Deux à trois générations se succèdent dans l'année, avec des pics de vols (et donc de pontes) en juin/juillet, puis en septembre. Cependant, c'est dès le mois de mars que les attaques de chenilles ont lieu, car la dernière génération passe l'hiver dans des cocons, sur la plante, et les chenilles en émergent en mars. Les dégâts s'observent donc dès le début du printemps.

Prévenir les infestations de pyrale du buis

La seule manière de prévenir les attaques est d'empêcher les papillons de pondre dans les buis : une solution préventive consiste donc à protéger les buis avec des voiles anti-insectes en période de vol (entre juin et septembre).

Pour ne pas installer les filets trop longtemps à l'avance, sans toutefois risquer de "rater" le moment crucial, vous pouvez poser des pièges à phéromones qui captureront les papillons mâles : la présence des premiers papillons dans les pièges marquera le début des vols dans votre région et vous indiquera qu'il est temps de protéger vos haies, bordures et topiaires de buis... et de préparer les premiers traitements !

Attaque de pyrale du buis : symptômes et traitements naturels

Plusieurs signes peuvent vous permettre de détecter une infestation de vos buis par ce parasite : les feuilles brunissent, sèchent, finissent par tomber, et si l'on y regarde de plus près, on remarque la présence de cocons, de toiles et de fils de soie à la base des arbustes et sur les feuilles, ainsi que les chenilles. Leurs déjections, verdâtres à noires, sont également présentes sur le feuillage et au sol. La pyrale du buis est bel et bien là !

Le problème de ce parasite, c'est non seulement qu'il est très envahissant, mais également qu'il est difficile d'enrayer totalement une attaque. Voici toutefois quelques solutions de lutte.

Traitement au savon noir

C'est certainement le produit le plus naturel et qui aurait fait ses preuves dans les jardins qui l'ont utilisé.

Délayer 2 cuillères à soupe de savon noir dans 5 litres d'eau et pulvériser les buis touchés. Le savon dessèche les chenilles. Répéter ce traitement trois fois, à 15 jours d'intervalle ce qui, en principe, devrait suffire.

On peut même rajouter au mélange 15 gouttes d'huile essentielle de menthe poivrée et une cuillère à café d'huile d'olive.

Traitement insecticide bio

Dès les premiers signes de l'attaque de

pyrale ou en préventif, dès le mois de mars, pulvériser sur le feuillage un insecticide biologique à base de *Bacillus thuringiensis* ssp *kurstaki* : cette bactérie sera ingérée par les chenilles et provoquera leur mort en quelques heures. Il faut cependant bien pulvériser l'ensemble du feuillage (dessus et revers des feuilles), et renouveler le traitement 10 jours après, ou en cas de pluie.

Il faut savoir qu'aujourd'hui en Belgique le *Bacillus thuringiensis* est strictement réservé aux professionnels (titulaires d'une licence phyto), ce qui est, vous en conviendrez, interpellant. Recommencez à nouveau au début du printemps pour éliminer les œufs qui auraient survécu à l'hiver.

Solutions manuelles : ramassage et jet d'eau

Si vous préférez éviter le recours aux traitements, il est possible de ramasser les chenilles à la main (elles ne sont pas urticantes) et de les détruire. Un autre moyen de contrôler l'infestation consiste à doucher vos buis au jet d'eau sous pression un jour de beau temps ! Un jet puissant endommage les nids et les toiles, et déloge les œufs, les chrysalides et les chenilles. Pas 100 % efficace, mais parfois suffisant pour sauver vos arbustes...



Prévenez vos voisins !

La pyrale du buis peut pondre sur les buis de vos voisins et c'est un nouveau cycle qui s'enclenche. C'est en traitant tous les buis du voisinage que vous pourrez venir à bout de ce fléau.

Valérie Régnier
Cellule Plantes et Semences

La nouvelle feuille de route territoriale

La révision du Schéma de Développement du Territoire (SDT), entamée depuis plusieurs années, vient de franchir une étape capitale ce jeudi 12 juillet 2018. Le Gouvernement wallon a enfin adopté le projet de Schéma. Reste à voir si cet outil répond aux enjeux territoriaux et environnementaux de notre région, notamment la maîtrise de l'urbanisation galopante.

L'adoption provisoire du projet de Schéma de Développement du Territoire coïncide avec l'impératif de mieux utiliser la ressource « sol » en Wallonie. Tous

les indicateurs, de Statbel au Rapport sur l'État de l'Environnement Wallon, constatent l'urbanisation galopante. Avec un accroissement de 37 % de la surface résidentielle moyenne par habitant depuis 1985, le modèle de l'éparpillement de la résidence dans les vertes campagnes a clairement connu son heure de gloire. Chaque année, pas moins de 18 km², l'équivalent de la commune de Rixensart, sont urbanisés en Wallonie ! Le SDT devra pouvoir orienter les projets de façon à modifier cette tendance très lourde de conséquences pour l'agriculture, les villes et villages, les espaces naturels.

Il est grand temps de trouver d'autres manières de vivre, ensemble, dans des lieux bien desservis en transports en commun, en profitant pleinement des quartiers existants, dans le respect de leur architecture et de leurs espaces verts. La nouvelle feuille de route territoriale devra relier au mieux ces enjeux pour définir, de manière efficace et originale, une véritable perspective de développement propre au territoire régional, capable de rencontrer les impératifs de la transition écologique.

Nous entrons à présent dans la phase de consultation, à laquelle tous les citoyens



La Nature, une urgence à tous les niveaux !

Préserver la nature, c'est avant tout réduire notre empreinte sur la planète

Au cours des soixante dernières années, l'Homme a modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément que durant toute autre période de l'histoire de l'humanité. La disparition de nombreuses espèces, la destruction des milieux naturels les plus riches de la planète et la dégradation générale de notre environnement ne font plus de doute. Les indicateurs de notre biodiversité sont passés de l'orange au rouge. Il ne s'agit plus de la disparition uniquement des espèces les plus spécialisées : nous assistons aujourd'hui à la régression quantitative d'espèces « ordinaires » de la biodiversité, qu'il s'agisse des oiseaux, des insectes ou des végétaux. Ces espèces « ordinaires » sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement des écosystèmes et les multiples services qu'ils nous rendent. L'enjeu n'est plus de transmettre un patrimoine mais bien de transmettre une planète viable à l'humanité. Il y a urgence !

La raison principale de cette dégradation est notre incapacité à prendre en compte les limites de la planète et à remettre en cause un certain progrès. Préserver la biodiversité, c'est donc d'abord réduire drastiquement notre empreinte écologique et donc notre consommation de ressources non renouvelables et également renouvelables. C'est ensuite développer et soutenir des modes de production qui laissent de la place à la biodiversité et s'appuient sur ses services. Certes, il faut continuer à préserver les joyaux de notre biodiversité, à notre échelle, et redonner de la place à la biodiversité ordinaire mais les actions les plus pertinentes sont probablement celles qui permettent de vivre mieux avec moins et de produire autrement.

À ce titre l'échelle communale a un rôle essentiel. Les politiques de mobilité et d'aménagement du territoire sont déterminantes pour éviter l'artificialisation des sols et promouvoir la densification de l'habitat et l'adoption d'une mobilité active. La politique des déchets, inspirée du mouvement « zéro waste » ou les

politiques visant à soutenir l'alimentation durable sont autant de leviers importants pour limiter le gaspillage des ressources, l'empreinte écologique et les émissions de GES. Ces actions transversales, qui ont des impacts sur la biodiversité hors de nos frontières ne nous dédouanent pas d'une responsabilité vis-à-vis de notre nature locale.

Des leviers du côté de l'aménagement du territoire

Les communes en Plan Communal de Développement de la Nature disposent d'une cartographie de leur réseau écologique. Quelques rares communes ont utilisé cette cartographie du réseau écologique pour l'intégrer dans les plans ou schéma communaux. Il est essentiel que cette intégration soit réalisée de manière systématique, la réalisation de schéma de développement local prévu par le CoDT sera notamment l'occasion d'articuler cette cartographie au réseau écologique wallon inscrit dans le Schéma de Développement Territorial de la Wallonie. Ce dernier devrait être approuvé par le Gouvernement avant la fin de la législature.

La délivrance des permis est aussi l'occasion de prendre en compte la biodiversité à travers l'adoption de mesures de compensation pour la biodiversité ordinaire même si la priorité consiste à éviter l'artificialisation du territoire et son gaspillage et de maintenir les éléments de la biodiversité existant. (...)

Des espaces publics ré-ouverts à la nature

2019 est déjà placée sous le sceau de la nature ordinaire, celle qui s'est insidieusement immiscée dans nos centres-villes, sur les places, les trottoirs et les espaces de parking depuis l'introduction des restrictions d'utilisation des herbicides en 2014. En juin 2019, les communes entreront dans le « zéro phyto » après cinq années de transitions pour certaines d'entre elles. Finies donc les dérogations, la règle sera claire pour toutes les communes et la gestion différenciée sera la priorité. Et ce n'est pas tout : dès janvier 2019 la nature

ordinaire rejallira spontanément sur les allées et dans les gazons anglais de nos concitoyens grâce à l'interdiction de ventes des herbicides pour les particuliers. La nature reprendra spontanément un (petit) peu de terrain.

Des espaces publics soumis à de multiples pressions

Les réseaux linéaires sont particulièrement importants pour la nature. Ces réseaux sont principalement constitués des berges de cours d'eau, des bords de voiries, en ce compris les réseaux de chemins et sentiers. La Commune peut veiller à ce que ces parties du domaine public, essentielles pour la nature ordinaire, ne soient pas spoliées ou littéralement maltraitées (en recourant à des herbicides) par certains riverains et agriculteurs (labours, dérives de pulvérisation sur le domaine public). Par ailleurs, l'adoption de la charte « fauchage tardif » est une mesure adoptée par la majorité des communes wallonnes, mais quel en est le sens quand ces abords sont dégradés.

Préserver les sites de grand intérêt biologique et le réseau écologique

L'existence de Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) sur la commune peut aussi être l'occasion d'envisager des mesures plus actives de protection et de gestion voire d'information des propriétaires dès lors que des espèces protégées sont concernées. La prise en compte de ces sites est également essentielle pour les plans et schéma communaux.

La Commune peut compléter la protection assurée à certains éléments du paysage qui ne sont pas pris en compte par le Code de développement territorial. Elle peut surtout veiller (pro)activement à ce que la protection de ces éléments soit effective. Les plaintes de citoyens, envoyées aux éco-conseillers ou aux échevins, sont rarement suivies d'effet. Étant informés, il leur appartient pourtant d'assurer la défense de ces biens communs en assurant un suivi via une plainte formelle.

La Nature, un enjeu fédérateur

Restaurer la biodiversité au départ des spécificités d'un territoire est mobilisateur et fédérateur comme l'illustre le succès de certains projets élaborés dans le cadre des PCDN. Il est cependant important que la commune ait une démarche cohérente et ait une approche transversale de la biodiversité, se limiter à un projet de communication ne convainc plus les citoyens. Il faut également soutenir la démarche plus participative, y mettre des moyens financiers et humains et éviter de l'instrumentaliser.

Lionel Delvaux, chargé de mission chez Inter Environnement Wallonie
Extraits de l'article paru le 28 juin 2018
<http://www.iew.be/la-nature-une-urgence-a-tous-les-niveaux>

wallonne est adoptée !

pourront prendre part, via une enquête publique qui durera 45 jours et débutera après les élections communales. Ils pourront alors s'exprimer sur les options et les mesures du Schéma de Développement du Territoire. IEW, de son côté, examinera les orientations définies par le SDT et formulera ses observations sur le Schéma à l'aune des grands enjeux territoriaux des prochaines décennies, notamment la fin de l'éparpillement de l'habitat au plus vite. La Fédération accordera, à ce titre, une attention particulière à l'opérationnalisation de cet objectif, à travers des indicateurs chiffrés et des mesures applicables au

niveau communal.

Aux yeux d'IEW, il est impératif que le CoDT s'accompagne rapidement de l'adoption définitive du Schéma de Développement du Territoire, qui devra imprimer une véritable vision globale compatible avec les défis environnementaux.

*Hélène Ancion, chargée de missions «Aménagement du territoire» – 0497 77 28 24
Inter-Environnement Wallonie : <http://www.iew.be/>*



Tout ce qu'il faut savoir pour réussir son compost

On jette 71,6 kilos par personne par an de déchets qu'on pourrait composter : déchets de cuisine (épluchures, restes, aliments périmés...), déchets de jardin (gazon, taille des haies...), etc.[1]



Ces déchets de cuisine et du jardin se retrouvent dans le sac poubelle non triés alors que, grâce au compostage, on peut les transformer, de façon naturelle, en **un engrais riche (et gratuit) qui favorise la croissance des végétaux et leur résistance aux maladies**. On peut aussi s'en servir pour améliorer les propriétés physiques et biologiques des sols. Et bien sûr, on allège sa poubelle !

On s'y met ? Que peut-on y jeter ? Comment bien entretenir son compost ? Voici tout ce qu'il faut savoir pour réussir son compost sans se planter.

Que peut-on mettre dans le compost ?

Composter les matières vertes, molles et humides (riches en azote)

- Épluchures et déchets de fruits et légumes. Les épluchures de bananes et les agrumes peuvent également aller au compost. Contrairement à ce qui se dit régulièrement, ces dernières n'acidifient pas le compost.
- Marc de café avec le filtre en papier. Les pads en papier peuvent également être mis au compost. On les déchire d'abord, afin de permettre une décomposition plus facile.
- Sachets et feuilles de thé. Sauf les sachets en matière synthétique qui ne se compostent pas.
- Fleurs fanées
- Tontes de gazon. Elles sont toutefois difficiles à composter. Riches en eau et en azote, elles se tassent facilement ce qui empêche une bonne circulation de l'air et provoque de mauvaises odeurs. Pour éviter cela, mieux vaut d'abord laisser sécher l'herbe sur place avant de l'incorporer au compost. Cela permet à l'humidité de s'évaporer et de composter un matériau plus sec.
- Végétaux frais (feuilles, plantes de jardin, etc.). Certaines feuilles (noyer, chêne, laurier-cerise, etc.) sont plus coriaces et contiennent des tanins qui ralentissent le processus de décomposition. Pour activer

leur décomposition, on passe la tondeuse dessus pour les déchiqueter. On peut aussi en faire un tas spécifique et laisser faire la nature pour réaliser un terreau de feuilles (3-4 ans).

- Résidus de récolte du potager (trognons, fanes, pieds fanés, éclaircies...)
- Mousses végétales
- « Mauvaises » herbes. Si elles sont montées en graines, il faut les tremper dans l'eau durant 48 heures avant de les introduire au cœur du compost. Ces graines vont ainsi germer dans le compost (et non dans le jardin), et/ou être détruites par la chaleur du compost. La consoude et l'ortie sont deux bons activateurs de compost. À l'inverse, certaines herbes de type « racines » (chiendent, pissenlit, etc.) sont très résistantes (même jusque 60°C). Idéalement, on les laisse d'abord sécher avant de les composter.
- Fientes de volailles

Composter les matières brunes, dures et sèches (riches en carbone)

- Papiers, cartons et tissus cellulosiques. Par exemple les mouchoirs en papier, essuie-tout, feuilles de papier journal où on a épluché des légumes, etc. On évite toutes les parties colorées qui peuvent contenir des métaux lourds.
- Bois de taille et broussailles. Ils ne se décomposent bien qu'après broyage ou s'ils sont coupés finement.
- Copeaux et frisures de bois. En petites quantités uniquement. On proscrie les bois traités ou peints.
- Paille
- Fleurs fanées, foin
- Tiges et feuilles sèches
- Litières de petits animaux herbivores : lapin, cobaye, etc.
- Emballages avec le label « OK Compost HOME »
- Écorces broyées

Composter du fumier

Les fumiers de cheval, lapin, chèvre, etc. sont déjà équilibrés (carbone/azote) et se compostent donc très bien !

Matières compostables avec précaution

- Coquilles d'œufs et os. Ils peuvent être mis au compost mais ils se décomposent lentement. On évite donc d'en mettre en trop grosse quantité et, si possible, on les écrase au préalable.
- Résineux. Ils ne rendent pas le compost acide, contrairement à certaines croyances. Mais comme ils contiennent des inhibiteurs de croissance (qui ralentissent ou empêchent la croissance des plantes), on ne dépasse pas la proportion de 10 à 15 % de ces matières dans le compost.
- Restes alimentaires cuits. Seulement en petite quantité et bien enfouis au centre du compost, là où ça chauffe le plus.

- Pain. On l'humidifie bien avant de le mettre au compost et on évite d'en mettre en trop grande quantité. Plutôt que de mettre son pain rassis au compost, on peut en faire de la chapelure, du pain perdu...
- Plantes malades. On les incorpore uniquement au centre du compost, là ça chauffe le plus, afin de détruire les pathogènes.
- Cendres de feu de bois. C'est un engrais minéral riche en potasse, phosphore, chaux et oligo-éléments. Il faut toutefois l'incorporer en petite quantité (maximum 3 kg/m³ environ).

Matières non compostables ou à éviter

- Huiles et graisses alimentaires
- Cendre de charbon de bois (après un barbecue)
- Bois de menuiseries et bois traité
- Poussières d'aspirateur
- Matières synthétiques
- Journaux avec couleurs, périodiques illustrés
- Litières de chats en argile
- Terre et sable (sauf en petites quantités)
- Chiffons et textiles
- Litières et excréments de chats et chiens. Vu la présence possible de parasites et de germes pathogènes transmissibles, on évite de les composter à domicile. La température du compost doit absolument être partout supérieure à 55 °C, ce qui est rarement le cas dans un compost de jardin...



Comment bien composter ?

Quelques conseils généraux

- On évite d'ajouter trop de déchets identiques en même temps (surtout les tontes de pelouse).
- Astuce : on constitue une réserve de matières brunes à côté de son compost. Au lieu de les intégrer en un coup, on les ajoute petit à petit (par exemple pour équilibrer quand on a beaucoup de tontes de gazon). Elles structurent le compost et facilitent la circulation de l'air.
- On coupe en morceaux ce qui est trop long ou trop gros, histoire d'accélérer le processus de compostage. Pour permettre au processus de compostage au jardin de se dérouler dans de bonnes conditions, on respecte trois

Tout ce qu'il faut savoir pour réussir son compost

règles d'or :

1. Bien équilibrer et mélanger les matières vertes et les matières brunes

Les matières vertes et humides (herbe, feuilles, déchets de cuisine...) sont riches en azote. Les matières brunes et sèches (feuilles mortes, bois taillé...) sont riches en carbone.

C'est le mélange des deux qui assure une bonne décomposition des déchets. On équilibre donc bien leurs volumes respectifs. On évite de faire des couches. Au contraire, on veille à bien mélanger les matières à chaque ajout au compost.

2. Bien aérer

C'est quand les déchets fermentent sans air (décomposition anaérobie) que les mauvaises odeurs apparaissent. Pour éviter cela, on veille à une bonne aération :

- Quand on ajoute des déchets, on les mélange bien au compost existant.
- On utilise une tige d'aération une à deux fois par semaine (ou à chaque apport). On enfonce la tige jusqu'au fond de la compostière et on la tourne d'un quart de tour avant de la relever. Ce procédé crée des cheminées d'aération et mélange les matières. On procède de la sorte à plusieurs endroits dans la compostière.
- On retourne son compost s'il s'agit d'un compost en tas.

3. Veiller à une bonne humidité

Les bactéries et autres petites bêtes qui décomposent les déchets dans le compost ont besoin d'eau pour vivre. Un manque d'eau ralentit le processus de compostage mais l'excès d'eau provoque presque toujours une mauvaise aération du compost (et donc une décomposition

anaérobie, à éviter). On veille à maintenir un bon taux d'humidité :

- On mélange bien les matières vertes et brunes ;
- On arrose le compost s'il est trop sec ;
- On laisse tremper la matière végétale très sèche dans un bac.

Comment savoir si l'humidité est satisfaisante ? On fait le test de la poignée : on prend une poignée de compost dans sa main. On la referme en serrant. Et quand on l'ouvre...

— si le compost reste dans sa forme, tout en se détachant progressivement, c'est que l'humidité est bonne.

— s'il reste en bloc, c'est qu'il est trop humide.

— s'il ne s'agglomère pas du tout en bloc, c'est qu'il est trop sec.

Comment utiliser le compost ?



En général, on récolte du compost mûr (6 mois et plus). Mais si l'on manque de place dans son bac à compost, il peut arriver qu'on le récolte plus tôt. On parle alors de compost jeune (moins de 6 mois). Ces deux types de composts s'utilisent de manière différente :

• Le compost jeune contient des matières qui n'ont pas encore totalement terminé leur décomposition. On l'étend, en toute saison, en couche épaisse autour des arbustes, entre les plantes vivaces, les fraisiers ou les légumes « gourmands ». En automne, on l'utilise comme couverture de sol. Il finira sa décomposition durant l'hiver et protège la terre contre le soleil, la pluie et le vent, et limite la prolifération des mauvaises herbes.

• Le compost mûr a une couleur brune ou noire et la consistance d'un terreau meuble. On peut parfois y retrouver des bouts de bois ou de feuilles non décomposées. On peut tamiser ce compost avant de l'utiliser. Ces petits morceaux réintégreront alors le nouveau compost et serviront d'activateur. Le compost mûr s'utilise pratiquement pour tout : gazon, plantes vivaces, haies, semis, arbres fruitiers, plantes d'intérieur.

[1] On retrouve encore 65,3 kilos d'organiques compostables et 6,3 kilos de petits déchets verts par <http://www.ecoconso.be/fr/content/tout-ce-qu'il-faut-savoir-pour-reussir-son-compost> personne par an dans les déchets non triés en Wallonie. Total des déchets organiques et verts en Wallonie : 168 kilos. (Source : Région wallonne, DGO3, 2013. Repris dans le Plan déchets-ressources adopté en mars 2018). À Bruxelles, il y a encore 131 kilos de déchets potentiellement compostables dans le sac blanc (déchets non triés, chiffre par personne et par an). (Sources : Institut bruxellois de statistique et d'analyse et «gestion des biodéchets à Bruxelles» - CUNIC, 2012, citant Bruxelles-Environnement).

Extraits d'articles de Catherine Maréchal publiés par écoconso en juin 2018. <http://www.ecoconso.be/>

Été Solidaire dans notre réserve du ru Milhoux

Ce sont huit adolescents habitant la commune qui se sont présentés un jeudi matin de juillet à l'entrée de la réserve du ru Milhoux. Avec l'encadrement de deux animateurs de l'AMO La Croisée et d'ouvriers communaux ils ont entrepris différents travaux d'envergure : le fauchage des chemins d'accès dans la réserve et la construction d'un abri d'observation à proximité de la grande mare.

Cette construction a été réalisée avec des branches de saule coupées sur place. Les branches de saule plantées dans le sol devraient reprendre vie et maintenir une couverture végétale sur la structure. La sécheresse qui s'ensuit en décidera peut-être autrement.

C'est durant deux journées complètes

que ces jeunes se sont activés sur ces chantiers. Le boulot accompli était tel que nous avons pu annuler la matinée d'entretien prévue la semaine suivante.

Merci à ces jeunes et leurs encadrants, et espérons que ces deux jours passés dans notre réserve naturelle leur ont permis de ressentir l'utilité de préserver notre environnement.





Les chemins et sentiers de Lasne (25)

Le chemin n° 48 (Oh) de la Fraite

NB : après le numéro du sentier nous indiquons l'initiale du village auquel il appartient, puisque un même numéro peut être présent dans différents villages (Oh=Ohain)

Selon l'Atlas de 1841, ce chemin va « du hameau de Ransbeck au chemin dit de Louvain » pour une longueur de 566 m et une largeur de 3,3 m



Ce chemin a bien évolué depuis 1841 : toute la première partie (en bleu sur la carte) partant de la rue des Saules est devenue une rue en cul-de-sac, large, asphaltée et bordée de maisons.



Le cul-de-sac devient un chemin sur 50 mètres jusqu'au chemin de Bas-Ransbeck. Il suit celle-ci sur 20 m vers la gauche.

Jusqu'il y a peu et depuis de nombreuses années, le chemin était alors perdu dans un chantier immobilier qui a été longtemps à l'arrêt. Cet ensemble d'habitations est maintenant terminé et l'accès au chemin de la Fraite pour le traverser a été rouvert ; il reste à la commune à mettre le balisage en place.

Voyons comment cela se présente aujourd'hui.

Venant du chemin de Bas-Ransbeck, l'entrée sur la propriété se fait via un chemin en herbe.



On arrive alors sur une large pelouse à l'arrière des bâtiments.



On continue ensuite entre deux clôtures



Pour arriver à un talus que l'on grimpe



Il ne reste alors qu'à traverser une pelouse en oblique pour trouver la sortie chaussée de Louvain



Le trajet peut évidemment se faire aussi dans l'autre sens !

Philippe Dewael

Notre promenade du 12 août

Une très agréable température, accompagnée d'un petit vent à l'effet rafraîchissant, nous ont permis d'apprécier cette promenade lasnoise.





Regardons nos Batraciens

Le pire prédateur (fin)

Par son comportement égocentrique, l'homme détruit les milieux favorables aux batraciens (voir nos précédents bulletins) et en conséquence menace leur survie. Sont sur le point de disparaître en Wallonie le triton crêté, le crapaud calamite et le crapaud sonneur à ventre jaune. Des mesures se prennent pour tenter de les sauver... mais réussira-t-on ?

C'est déjà trop tard pour la **rainette arboricole** (photo). Cette belle petite



grenouille d'un vert vif (4 cm) grimpe aux arbustes grâce aux ventouses situées à l'extrémité des doigts et à la peau granuleuse de la face ventrale. Le mâle coasse en gonflant un grand sac vocal sous la mâchoire. Abondante en Wallonie dans le passé, elle a disparu en 1993.

Les animaux les plus menacés, pas seulement les batraciens d'ailleurs, sont ceux qui vivent dans des milieux très spécifiques ; comme leurs territoires sont de plus en plus morcelés et isolés, la destruction de leur habitat local ne leur permet plus de rejoindre un endroit encore intact. Il est donc essentiel de maintenir ou de créer des **couloirs de migration** leur permettant de se réfugier ailleurs. C'est le rôle par exemple de l'écoduc de Groenendaal mais ce peut être aussi celui de nos jardins si notre clôture est à larges mailles.

Non seulement l'homme altère les milieux de vie des batraciens mais



il les détruit aussi directement : pendant leur migration printanière (voir le dernier bulletin) et lorsque par gourmandise il consomme des **cuissees de grenouilles** !

Et pourtant, depuis 1993, les batraciens sont protégés en Europe Occidentale et en Belgique en particulier. Il est défendu de les tuer, de les transporter, de détruire le milieu où ils vivent...

Ces mesures protègent nos batraciens qui ne devraient donc jamais se retrouver dans nos assiettes (photo). C'est sans compter sur les **braconniers** qui capturent des centaines de grenouilles rousses pendant leur migration et fournissent ainsi des restaurants-complices en toute illégalité. Des cas de flagrant délit ont été sanctionnés du côté de Gedinne, Virelles, Beaumont, Vresse...

Puisque la Belgique, la France, la Suisse, bref l'Union Européenne protège en principe ses propres batraciens, elle se tourne alors vers **l'importation** : 10.000 tonnes de cuisses de grenouilles importées, principalement d'Indonésie !

Quand on sait que les grenouilles sont de grandes prédatrices d'insectes, parfois vecteurs de maladies d'ailleurs, on comprend l'impact sanitaire négatif pour ces pays exportateurs. Ils doivent dès lors recourir aux pesticides avec toutes les conséquences que ceux-ci entraînent. L'Inde, le Bangladesh et l'Iran ont bien compris cette situation absurde et ont stoppé leurs exportations. Dès lors le commerce s'est tourné vers les pays moins scrupuleux de leur environnement et de la santé de leur population comme l'Indonésie, la Chine, la Thaïlande, le Vietnam mais aussi le Brésil, la Louisiane, le Texas... Actuellement un milliard de grenouilles sont retirées de leur milieu naturel chaque année ! Cela ne peut évidemment durer !

D'autant plus que tout le monde sait comment les pattes sont prélevées. Chassées de nuit, à la lampe, dans les rizières les grenouilles ont les **pattes arrières arrachées ou coupées à vif** et ensuite elles sont rejetées sur le sol ou dans l'eau, agonisantes et amputées. Que celui qui s'attable

devant son assiette de grenouilles y pense ! S'il y a des restaurants à Lasne qui proposent pareil menu, espérons qu'ils lisent ce Lasne-Nature.



Terminons cette série de 29 articles de « Regardons nos Batraciens » par un petit clin d'oeil aux grenouilles de la forêt d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud, si petites (2 à 4 cm), si colorées et ... si toxiques (photos). Elles aussi sont menacées, par la disparition de leur forêt d'une part et par le commerce de souvenirs aux touristes. Une grenouille, si jolie soit-elle, n'est pas un « souvenir » à rapporter !

N.M.Cellule Batraciens.

Fin (provisoire) de cette rubrique rédigée chaque trimestre depuis le n°81 de mars 2010 par Micheline Nysten. Un grand merci à elle.

4ème édition du Repair Café à Maransart

Le Samedi 20 octobre 2018, au Centre Sportif de Maransart de 14h00 à 17h30.

Petits électro-ménager, vélos, et autres réparations diverses et variées passeront par les mains expertes des réparateurs bénévoles tandis que l'équipe de couturières se consacrera à la remise en forme de vos vêtements.

Un Récup Café sera également présent ou comment customiser des objets et leur donner une seconde vie.

Le tout dans une ambiance conviviale autour d'un café et tartes maisons offerts.

Le Gram, Groupe de Réflexion à Maransart



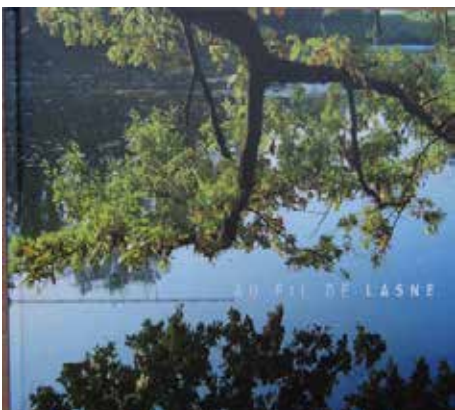


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

«AU FIL DE LASNE»



Prix : 24 € + frais d'expédition de 4,20 €.

CARTE IGN au 1/10000
«210 km DE PROMENADES À LASNE»
édition 2017

Prix : 9,00 € + frais d'expédition de 1,68 €.

CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.
Prix copie en noir et blanc : 10 € + frais d'expédition: 2,52 €.

CARTES POSTALES EN COULEURS

la pièce : 0,50 €
- par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,84 €.



Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

SACHET DE SEMENCES

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,68 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos recettes



RECUEIL DE 25 RECETTES DE CUISINE à base de PLANTES SAUVAGES

le recueil : 7 € + frais d'expédition : 1,68 €.

Nos cartes et guides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis.



TOPO-GUIDE N° 1
«12 PROMENADES À LASNE»

TOPO-GUIDE N° 2
« 15 NOUVELLES PROMENADES »

TOPO-GUIDE N° 3
« 10 BALADES INÉDITES à Lasne »

Prix de chaque topo-guide : 10 € + frais d'expédition de 2,52 €.

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 4.20 €.



Nos nichoirs

Les nichoirs sont en bois de sapin non peint.

NICHOIR pour passereaux du genre Mésange : 12 €



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos tabliers

TABLIER DE JARDIN

tablier en coton avec 2 grandes poches, modèle ajustable à chaque taille : 28 € à enlever au siège de Lasne Nature.



Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature à 1380 LASNE.

POURQUOI VOUS FAIRE MEMBRE DE LASNE NATURE ?

Parce que l'organisation de conférences et autres événements tels que la campagne annuelle de protection des batraciens, l'édition trimestrielle d'un bulletin en couleur sans une seule publicité et en toute indépendance, le suivi des enquêtes publiques et des problèmes environnementaux, l'entretien de nos réserves naturelles, le suivi du balisage et de l'état des chemins et sentiers de Lasne, la défense de la mobilité douce, la maintenance d'un site web, etc. ne pourraient avoir lieu sans votre soutien, c'est pourquoi nous vous invitons à nous rejoindre en devenant membre de notre association dès aujourd'hui...

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et de distribuer régulièrement ce bulletin dans toutes les habitations de Lasne.

N'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.



AGENDA

SEPTEMBRE 2018

- Ven 30 - Dim 2 **Valériane** salon bio à Namur Expo, infos sur <http://www.natpro.be>
- Sam 22 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Dim 23 **Matinée des oiseaux de 9h à 12h à la réserve naturelle de Renipont. Parking de l'internat de l'Athénée Royal de Rixensart, chaussée de Rixensart, 9 à 1380 Lasne. Infos service Environnement 02/634.05.83 ou environnement@lasne.be**
- Jeu 27 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

OCTOBRE 2018

- Ven 5 - Dim 7 **Jardins d'Aywiers** Lasne Nature sera présente sur le site. Infos sur le site www.aywiers.be
- Ven 12 **Projection du film «L'intelligence des arbres» à 20 h au DOLCE La Hulpe, chaussée de Bruxelles, 135 à 1310 La Hulpe. Voir pages 1 et 2**
- Sam 13 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

- Sam 20 **Repair café à Maransart** organisé par le GRAM (voir page 9)
- Dim 21 **Promenade trimestrielle** Départ à 10 h devant l'église de Céroux à OLLN. Durée estimée à 2 h. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Infos 02 633 37 76.
- Dim 21 **Fête de la pomme** de 9 h à 17 h, sur la place de Céroux. Lasne Nature sera présente.
- Jeu 25 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

NOVEMBRE 2018

- Sam 17 **Entretien de la Réserve du Bois de l'Épine** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, en face du 70 route de l'Etat. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78
- Jeu 29 **Assemblée générale de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

DECEMBRE 2018 (provisoire)

- Sam 15 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Secrétariat : secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserves naturelles (Ru Milhoux et Bois de l'Épine) : Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité : Denise Morissens : 02 354 97 82 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Philippe DEWAELE : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Site internet : www.lasne-nature.be



Lasne Nature

Compte en banque : POUR LES COTISATIONS, POUR NOTRE BOUTIQUE, POUR LA FACTURATION

BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

Nous nous excusons pour les petites erreurs qui se sont glissées dans la grille n°114

SOLUTION DU N° 114

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	A	L	E	T	U	V	I	E	R
2	A	B	O	M	I	N	A	B	L	E
3	S	O	U	P	E	S		I	L	E
4	S	U	P	I	N			S	E	L
5	E	T	E	R	N	E	L		S	E
6	R	I		E	E	I		L		C
7	E	R	S	E		D	O	I	G	T
8	A		O		T	E	S	T	A	I
9	U	S	I	N	E	R	A		I	O
10	X	E	R	U	S		S	I	E	N

GRILLE N° 115

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Auxiliaire de la pollinisation. 2. D'une région à la végétation pauvre. 3. Matière à réfléchir – Dieu de la Végétation. 4. Ornements d'une colonne. 5. Encouragement – Dialecte. 6. Entrées au Viet-Nam – Élément de l'ordinateur. 7. Réserve de calcium – Confort – Ferme ferme. 8. Partie tranchante – Chant de circonstance. 9. Trajet. 10. Cime – Il est formé de trente états.

VERTICALEMENT

1. Elle fait rêver aux étoiles. 2. Imites le poulet par ses cris. 3. Au même endroit – Exécuta. 4. Dernier repas – Sans affection. 5. Cité dans la Bible – De ce monde – Hameau à La Réunion. 6. Astéracée aux élégants épis floraux – D anglais. 7. Ils ont la 10H1 dure – Institution française. 8. Introduire – Bernache. 9. Intime – Difficile à avaler. 10. Avec un nouveau dessous.



La nature de juin à août

L'églantier



En septembre, une espèce de rosier sauvage, l'**églantier** (*Rosa canina*), va produire un faux fruit, le cynorhodon. Celui-ci est le résultat de la pollinisation, par les insectes, des fleurs produites entre mai et juillet. Ces fruits sont ovoïdes et de couleur rouge brillant. Débarrassés de leurs poils intérieurs, ils peuvent être consommés en confiture ou en tisane. Ils présenteraient des propriétés astringentes, diurétiques et antiscorbutiques.

L'écureuil roux



L'**écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*) est tout occupé à constituer ses réserves de graisse pour l'hiver. Il fouille les feuilles mortes pour dénicher les fruits qu'il préfère. Cette recherche de nourriture est vitale, puisque seules les femelles bien nourries seront capables d'allaiter leur progéniture le printemps prochain. Les jeunes issus

d'une seconde portée (d'été) sont particulièrement vulnérables en ce début d'automne, leur jeune âge (2 mois tout au plus) leur donnant peu de chance de survie devant les martres et autres renards qui les guettent.

Le sureau noir



Le **sureau noir** (*Sambucus nigra*) offre ses grappes à la convoitise des plus gourmands. Petits mammifères, passereaux et humains vont en consommer. Déjà utilisé au néolithique, le sureau semble avoir toujours accompagné l'homme. Ses vertus médicinales sont nombreuses, mais en cette saison, c'est en confiture, sirop, jus, vins et teintures que ces grappes vont être transformées.

Le châtaignier



Octobre peut être dangereux pour les petits animaux. Imaginez l'un d'eux se



trouvant sous le **châtaignier** (*Castanea sativa*) lorsqu'une châtaigne tombe. Celle-ci plutôt lourde présente des piquants impressionnants, la faisant ressembler à un oursin terrestre. Cette bogue protège 2 ou 3 grosses graines luisantes, les châtaignes, qui portent une houpette, empêchant toute confusion avec le marron (fruit du marronnier d'Inde). Les châtaignes possèdent de nombreuses qualités nutritionnelles intéressantes et se consomment simplement grillées ou réduites en farine mélangée à d'autres ingrédients. Le châtaignier, aussi appelé l'arbre à pain pour son rôle nourricier, peut vivre 1000 ans.

Le renard roux



Le **renard roux** (*Vulpes vulpes*) n'est pas facilement visible. Mais sa présence peut-être décelée grâce à ses excréments (ou laissées). Il les dépose sur une motte de terre, sur une pierre plate, au milieu d'un chemin afin que l'odeur diffuse au mieux. Les laissées sont cylindriques et allongées, mesurent 6 à 10 cm de long et 2 cm de diamètre, avec une des extrémités pointue et torsadée. En automne, la teinte de ces excréments varie selon le fruit consommé par l'animal : noires pour les myrtilles, rougeâtres pour les framboises, rosâtres pour les baies de cornouiller. Les graines et fruits de l'églantier et du sorbier n'étant pas digérées, ces restes sont bien visibles. Mais elles peuvent aussi contenir des poils, des plumes, des fragments d'os et des carapaces d'insectes, autres preuves du menu varié du renard.

